

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**Arrêté n°2026-091
portant délégation de signature
à Madame Ingrid LAGAUZERE**

Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19, L.2122-20, L.2122-22, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

Vu la délibération n°2026- 022 du 20 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame Ingrid LAGAUZERE, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe, agent d'accueil du service social-population, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

Considérant que dans le souci d'une bonne administration, il est nécessaire de lui donner délégation de signature,

Considérant que le Maire demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont les responsables de services remplissent les fonctions qui leur sont déléguées,

A R R Ê T E**ARTICLE 1 :**

Monsieur ANTOINE Patrick, Maire de la commune de Vétraz-Monthoux, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Ingrid LAGAUZERE, titulaire du grade d'adjointe administrative principale de 1^{ère} classe et agent d'accueil du service social-population, pour :

- en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire ou de ses adjoints, la certification matérielle des pièces et documents présentés à cet effet et dans les conditions prévues à l'article L. 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, y compris les actes faisant l'objet d'une apostille ;
- en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire ou de ses adjoints, la légalisation des signatures,
- la délivrance des avis de mention, des copies et extraits d'actes d'état-civil,
- la retranscription et la transmission des mentions et des actes d'état-civil,
- l'enregistrement et la modification des pactes civils de solidarité (PACS),
- la délivrance de divers certificats (de vie, de domicile, ...)

ARTICLE 2 :

Cette délégation prendra effet à compter du 1^{er} avril 2026 et s'exercera pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Maire. Le Maire dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour retirer les délégations.

ARTICLE 3 :

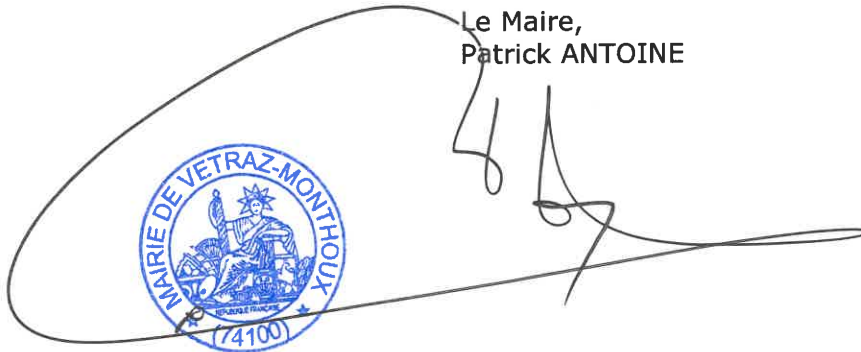
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché dans la collectivité,
- notifié à l'intéressée,

et dont une ampliation sera transmise au Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.

Fait à Vétraz-Monthoux, le 30 mars 2026

Le Maire,
Patrick ANTOINE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick ANTOINE'. To the left of the signature is a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE VÉTRAZ-MONTHOUX' with the number '74100' at the bottom. The stamp features a central emblem with a figure and a star.

Notifié à l'intéressée le 01/04/2026

Signature



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick ANTOINE'. The signature is written in a cursive style with several loops.

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.